

**CPER 2007-2013****PLAN INTERREGIONAL : SEINE**

(Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Picardie)

Territoire d'activité économique à haute valeur ajoutée, la région capitale est insuffisamment reliée au territoire français des grands flux européens producteurs de richesse. Son principal point d'appui pour gagner rapidement en masse critique et faire contrepoids au sein de l'Europe du Nord-Ouest se situe en direction de Caen-Le Havre. L'investissement considérable que constitue Port 2000 doit être adossé et soutenu par l'activité de Paris et de l'Ile-de-France et, plus largement, des régions du Bassin parisien.

La Seine peut être un vecteur privilégié de ce développement : c'est une infrastructure de transport disponible et durable, qui ne pose pas de problèmes majeurs d'exploitation (navigabilité notamment) sous réserve qu'elle soit effectivement considérée comme un enjeu à part entière, et que la fonction économique dont elle peut être le vecteur soit articulée avec ses fonctions environnementales.

Le Plan Seine concerne, dans son volet environnemental, l'intégralité du bassin versant hydrographique de la Seine, depuis les secteurs des sources jusqu'à l'estuaire, auquel une attention particulière sera portée.

**Grands projets éligibles à la contractualisation et programmes LOLF concernés :****A/ LA SEINE, ELEMENT MAJEUR DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BASSIN PARISIEN.****1- Réduire les risques liés aux inondations :**

Les objectifs poursuivis consistent à réduire le nombre de victimes des inondations d'une part et les dommages potentiels aux personnes et aux biens d'autre part.

Pour ce faire, des actions d'information préventive, de prise en compte du risque inondations dans les documents d'urbanisme, de réduction de la vulnérabilité, de rétention amont des crues, de protection des personnes et de préparation à la gestion de crise seront mises en œuvre.

Les réflexions engagées dans le cadre des programmes de prévention des inondations retenus dans le cadre de la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002 sont intégrées au plan Seine. Il s'agit notamment des projets relatifs aux bassins de l'Oise et de l'Aisne, de la Marne et de l'Armançon, ainsi que du projet d'aménagement de la plaine de La Bassée visant à améliorer les capacités de rétention des eaux.

Programme LOLF concerné et autres financements concernés : 181, fonds Barnier, Agence de l'eau.

## **2- Améliorer la qualité des eaux et des milieux naturels aquatiques :**

En conformité avec le schéma directeur d'aménagement des eaux du Bassin Seine-Normandie révisé et la directive-cadre sur l'Eau, le grand projet pourra prévoir des actions en matière de :

- restauration de la libre circulation des poissons migrateurs ;
- préservation et restauration des zones humides (Seine, Oise et Marne, plaine de La Bassée) ;
- renaturation et restauration écologique des cours d'eau (reméandrement de la Marne, réhabilitation de l'Oise et de l'Aisne,...) ;
- connaissance des habitats fluviatils et marins de l'estuaire.

Financement : Agence de l'eau.

## **3- Concilier les usages de la Seine, de ses principaux affluents et de leurs vallées dans une perspective de développement durable :**

Au titre de ce grand projet, les actions envisagées en matière de développement durable sur le bassin de la Seine consistent principalement en :

- une reconquête et une appropriation des berges de la Seine et de ses affluents pour une mise en valeur paysagère et touristique et le développement des activités de loisirs ;
- une meilleure prise en compte des milieux aquatiques dans la conception et l'entretien des aménagements de loisirs, portuaires et de navigation.

Programme LOLF concerné : 112.

## **4- Développer et organiser la recherche sur les problématiques liées à la Seine :**

L'expérience accumulée autour du GIP Seine aval et du PIREN Seine montre la complexité des systèmes en jeu, l'importance des moyens humains et financiers à mobiliser, l'intérêt d'inscrire dans la durée la production, la transmission et le partage des connaissances.

Les actions prioritaires pourront consister à :

- engager des projets de recherche sur les domaines d'action du plan « Seine », notamment en matière de prévention des inondations et d'amélioration de la qualité des milieux naturels et aquatiques ;
- analyser les effets des aménagements des berges (portuaires ou de loisirs) sur la qualité des milieux aquatiques ;
- analyser les effets du changement climatique sur les dynamiques du bassin la Seine ;
- mettre en réseau les structures de recherche du bassin, développer des outils partagés, mettre en commun les études ;
- acquérir et exploiter les données pour le suivi des actions et leur évaluation.

## **B/ LA SEINE, ELEMENT STRUCTURANT D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE A L'ECHELLE DU BASSIN PARISIEN**

La Seine et ses affluents constituent également un bassin économique à l'échelle du Bassin parisien dont la valorisation est assurée par VNF et par les ports autonomes du Havre, de Rouen et de Paris.

### **5. Développer le transport de marchandises dans une perspective de développement durable :**

La voie d'eau gagne des parts de marché sur les autres modes d'acheminement terrestre des marchandises. Un effort particulier doit être porté sur des domaines où le fret est particulièrement intéressant : matériaux de construction, déchets (matériaux de démolition, résidus des stations de traitement) mais également les biens nomaux pour l'approvisionnement des populations des villes facilement accessibles par les berges.

Cela doit conduire à prévoir des plates-formes portuaires pour assurer le stockage et le déstockage, le groupage et le dégroupage des marchandises selon les destinations finales. Dans cette perspective, des acheminements routiers et dessertes portuaires ferrées sont à prévoir.

D'autres secteurs peuvent également être envisagés, comme la distribution des biens automobiles dont les secteurs de vente et d'essai pourront être regroupés dans des plates formes spécialement aménagées, ou encore la filière agricole et agro-alimentaire champardennaise.

Programme LOLF concerné : 112.

### **6. Organiser la fonction logistique pour mieux articuler fonctions supérieures et fonctions de traitement**

La fonction logistique doit être orientée vers le fleuve au niveau de l'ensemble de ses composants. La fonction des donneurs d'ordre (armateurs, courtiers, assureurs, chargeurs, dont les sièges sont principalement franciliens) doit notamment être articulée plus étroitement avec les opérateurs présents sur les ports situés le long de la Seine.

En outre le lien qui est à tisser permettrait à terme de mettre la Seine et ses affluents (actuellement cul de sac de la façade maritime française) en réseau avec les voies navigables du nord de l'Europe, dans la perspective de la réalisation du canal Seine-Nord-Europe.

Programme LOLF concerné : 112.

ANNEXE 2

CPER 2007 - 2013

PLAN SEINE  
COORDINATION : ILE DE FRANCE

CADRAGE FINANCIER DU CPER

CHAMPS MINISTERIELS ET PROGRAMMES LOLF, ETABLISSEMENTS PUBLICS OU AGENCES	DOTATION MOBILISABLE 2007-2013 (K€)
<b>ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>43 900</b>
<i>181 - Prévention des risques et lutte contre les pollutions</i>	14 900
"FONDS BARNIER"	3 000
AGENCES DE L'EAU	26 000
<b>INTERIEUR ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>2 800</b>
<i>112 - Aménagement du territoire</i>	2 800
<b>TOTAL ENVELOPPE CPER 2007-2013</b>	<b>46 700</b>